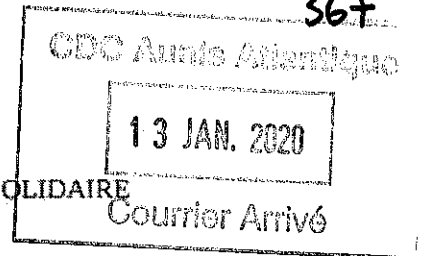


- Emilie Anthoine



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction interdépartementale des routes Atlantique

Bordeaux, le

09 JAN. 2020

Mission maîtrises d'ouvrages
Unité juridique, exploitation, domaine public

Le directeur interdépartemental des routes
Atlantique

à

Communauté de communes Aunis Atlantique
113 route de La Rochelle
CS 10042
17 230 Marans

Nos réf. :

Vos réf. :

Affaire suivie par : Marie-Christine Marichy
marie-christine.marichy@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 05 57 81 65 94
Courriel : mimo.dira@developpement-durable.gouv.fr

À l'attention de madame Émilie Anthoine

Objet : avis sur PLUi-H arrêté – CC Aunis Atlantique

Par courrier du 28 octobre 2019, vous avez consulté la direction interdépartementale des routes Atlantique, gestionnaire de la RN11, en vue de recueillir un avis sur le plan local d'urbanisme intercommunal arrêté valant programme local de l'habitat de la communauté de communes Aunis Atlantique.

Une des orientations du PADD prévoit la mise en œuvre de conditions favorables à l'accueil d'activité d'envergure à proximité de la RN11 sur les communes d'Angliers, Longèves et Nuaillé d'Aunis. Cette orientation se traduit d'une part par l'inscription dans le règlement de deux zones 1AUX et 2AUX destinées à accueillir une activité économique et d'autre part par une opération d'aménagement et de programmation.

De plus, un emplacement réservé est prévu pour l'aménagement de l'échangeur Beaux Vallons RD115/RN11.

Ces éléments, ainsi que le projet de PLUi-H arrêté, n'appellent pas de remarque de la part de la DIR Atlantique.

Pour le directeur,
La chef de la mission maîtrises d'ouvrages

Eve Machelart